

Un million de pacsés début 2010

Emma Davie, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Au 1^{er} janvier 2010, un million de personnes sont pacsées en France métropolitaine. Malgré une très forte progression depuis 10 ans, le nombre de personnes pacsées reste faible au regard de celui des personnes mariées ou en union libre. Ainsi, 3 % des 18-39 ans sont pacsés début 2009.

6 % des pacsés sont en couple avec une personne de même sexe début 2009 ; les deux tiers d'entre eux sont des hommes. La moitié des pacsés de 18 à 39 ans vivent sans enfant ; ce n'est le cas que de 15 % des personnes mariées.

Les couples de nationalités différentes sont rares parmi les pacsés : 2 %, contre 10 % des couples mariés.

Les personnes pacsées appartiennent plus souvent aux catégories sociales supérieures : 26 % sont cadres, alors que 15 % des mariés du même âge le sont. Elles sont également plus diplômées. Les couples pacsés sont, plus souvent que les couples mariés, composés de personnes issues des mêmes catégories sociales.

Les pacsés sont répartis de manière uniforme sur l'ensemble du territoire ; toutefois c'est dans le Sud-Ouest que leur proportion est la plus forte et en Corse qu'elle est la plus faible.

Depuis sa création fin 1999, le Pacte civil de solidarité (Pacs) est devenu une nouvelle forme de reconnaissance d'union, qui s'ajoute au concubinage et au mariage. Réformé en 2005 pour rapprocher le statut des pacsés de celui des mariés, notamment au niveau fiscal, il est de plus en plus prisé en France : en 2010, trois Pacs ont été conclus pour quatre mariages célébrés. Le nombre de Pacs conclus augmente plus vite que celui des dissolutions et le nombre de personnes encore pacsées est passé de 32 000 au 1^{er} janvier 2004 à un million au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine (graphique 1). Le nombre de mariages recule en moyenne de 1 % par an depuis 2001, mais la progression des Pacs est telle qu'elle fait

plus que compenser cette baisse : le Pacs pourrait offrir à certains couples qui ne souhaitent pas (au moins dans l'immédiat) ou ne peuvent pas se marier, la possibilité d'officialiser leur union.

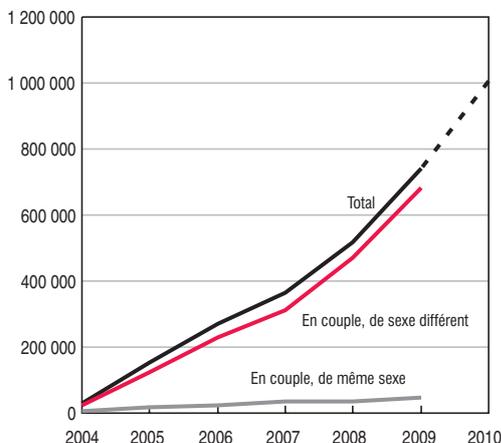
6 % des pacsés sont de même sexe

Le Pacs a été mis en place fin 1999. L'année suivante, en 2000, les contrats conclus entre personnes de même sexe ont été nombreux : ils représentaient 42 % des 22 500 couples pacsés cette année-là. Beaucoup de ces Pacs ont ensuite été dissous. Début 2004, seulement 5 000 personnes étaient encore pacsées avec une personne du même sexe, selon l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » (sources). Elles sont neuf fois plus début 2009, mais l'explosion du nombre de Pacs entre personnes de sexes différents a été telle qu'elles ne représentent plus que 6 % des pacsés. Les hommes représentent 64 % des couples pacsés de même sexe, et au 1^{er} janvier 2009, 28 000 hommes sont pacsés avec des hommes et 16 000 femmes avec des femmes.

3 % des 18-39 ans sont pacsés

Malgré une très forte progression, le nombre des pacsés reste faible au regard de celui des personnes mariées ou célibataires (définitions), aux âges où l'on se met en couple. Ainsi, au 1^{er} janvier 2009, 3 % des adultes de 18 à 39 ans sont pacsés.

① Un million de personnes pacsées au 1^{er} janvier 2010



Lecture : au 1^{er} janvier 2009, 743 000 personnes étaient pacsées, dont 680 000 vivant en couple et de sexes différents, 44 000 en couple de même sexe, et 19 000 sans conjoint cohabitant.

Champ : personnes en ménage ordinaire, France métropolitaine.

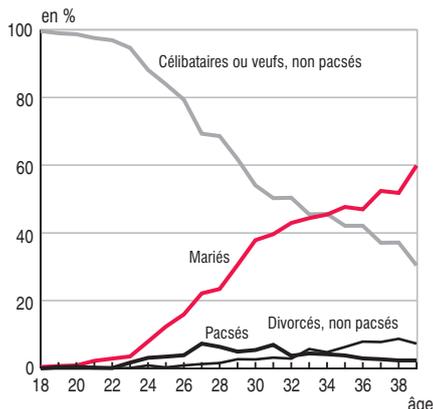
Source : Insee, ERFIS 2003 à 2008 ; Ministère de la Justice et des Libertés.

INSEE
PREMIERE



INSEE

② Les pacsés restent très minoritaires

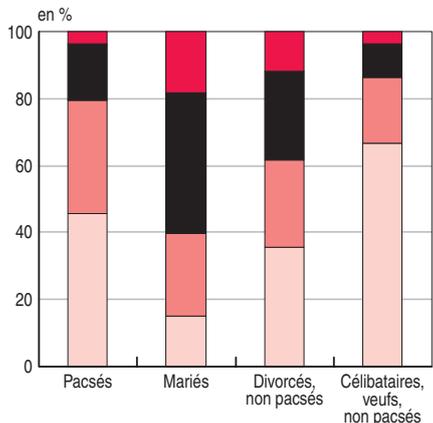


Lecture : sur 100 personnes de 27 ans au 1^{er} janvier 2009, 7 sont pacsées, 22 mariées, 69,5 célibataires non pacsés et 1,5 sont divorcées.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 39 ans en ménage ordinaire.

Source : Insee, ERFS 2008.

③ Presque la moitié des pacsés vivent sans enfant

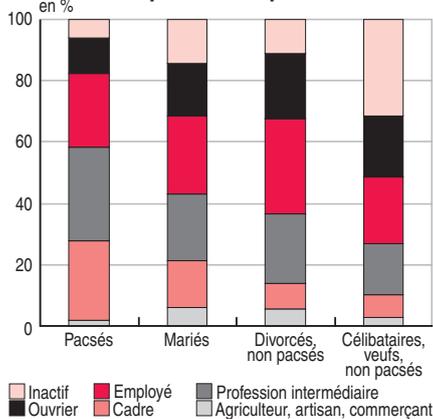


Lecture : au 1^{er} janvier 2009, 46 % des pacsés de 18 à 39 ans vivent sans enfant.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 39 ans en ménage ordinaire.

Source : Insee, ERFS 2008.

④ Les pacsés sont plus souvent cadres que les couples mariés



Lecture : Au 1^{er} janvier 2009, 26 % des pacsés de 18 à 39 ans sont cadres.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 39 ans en ménage ordinaire.

Source : Insee, ERFS 2008.

C'est entre 27 ans et 31 ans que la proportion de pacsés est la plus forte, elle atteint 7 % (graphique 2). À 34 ans, il y a autant de personnes mariées que de célibataires (45,5 % chacun), alors que les divorcés (5 %) dépassent tout juste les pacsés (4 %). Après 34 ans, la proportion de personnes mariées croît toujours, alors que celle des célibataires continue de reculer. Les pacsés sont de moins en moins présents, contrairement aux divorcés. Parmi les personnes de 39 ans, 2 % sont pacsées, 60 % mariées et 7 % divorcées.

Les pacsés ont moins souvent des enfants que les couples mariés

Presque la moitié des pacsés (46 %) entre 18 et 39 ans vivent sans enfant (graphique 3). C'est trois fois plus que pour les mariés du même âge, qui sont seulement 15 % à ne pas vivre avec des enfants. Les pacsés étant généralement plus jeunes que les personnes mariées, il est possible qu'ils n'aient pas encore eu d'enfant.

Entre 18 et 39 ans, 67 % des célibataires (seuls ou en union libre) vivent sans enfant. Si l'on se restreint aux célibataires en union libre, cette part est de 49 %. En termes de nombre d'enfants, le Pacs se situerait donc entre l'union libre et le mariage.

Parmi les personnes qui ont des enfants, les pacsés sont ceux qui en ont le moins

Parmi les personnes qui vivent avec des enfants, les pacsés ont en moyenne moins d'enfants que les couples mariés (tableau 1). Ainsi, parmi les personnes qui ont au moins un enfant, 62 % des pacsés de 18 à 39 ans n'ont qu'un enfant. C'est deux fois plus que pour les personnes mariées du même âge et qui ont des enfants : 29 % d'entre elles n'ont qu'un enfant. Les célibataires qui ont des enfants se placent entre ces deux catégories : 59 % ont un enfant, 11 % trois. Quel que soit l'âge des personnes (18-29 ans ou 30-39 ans), cet ordre en fonction des statuts matrimoniaux reste le même. Parmi les personnes qui vivent avec des enfants, les pacsés ne sont donc plus dans une situation intermédiaire entre les mariés et les célibataires, ils sont ceux qui en ont le moins. Il est possible que les couples pacsés se marient avant d'agrandir leur famille, le Pacs ne garantissant pas les mêmes droits que le mariage au regard de certaines lois sur la filiation et l'autorité parentale. Un couple pacsé ne peut pas, par exemple, adopter un enfant conjointement. Un couple pacsé composé d'un homme et d'une femme ne peut pas non plus avoir accès à une procréation médicalement assistée au même titre qu'un couple marié : le couple pacsé doit justifier

① Répartition des parents selon le nombre d'enfants et nombre moyen d'enfants

		En % selon le nombre d'enfants				Nombre moyen d'enfants
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Ensemble avec enfants	
Pacsés	18-39 ans	62	31	7	100	1,4
	dont : 18-29 ans	73	23	4	100	1,3
	30-39 ans	60	34	7	100	1,5
Mariés	18-39 ans	29	49	21	100	2,0
	dont : 18-29 ans	52	37	10	100	1,6
	30-39 ans	25	52	23	100	2,0
Célibataires ou veufs non pacsés	18-39 ans	59	30	11	100	1,6
	dont : 18-29 ans	69	23	8	100	1,4
	30-39 ans	46	40	14	100	1,7
Divorcés non pacsés	18-39 ans	40	41	19	100	1,9
	dont : 18-29 ans	58	24	17	100	1,6
	30-39 ans	38	43	19	100	1,9

Lecture : au 1^{er} janvier 2009, 31 % des pacsés de 18 à 39 ans vivant avec au moins un enfant vivent avec deux enfants. En moyenne, les pacsés de 18 à 39 ans vivant avec au moins un enfant vivent avec 1,4 enfant.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 39 ans en ménage ordinaire et vivant avec des enfants.

Source : Insee, ERFS 2008.

2 Répartition des couples mariés et pacsés par nationalité des conjoints

en % des couples

	Nationalités des conjoints						Ensemble
	Étrangers	Mixtes		Français			
	Étranger + Étranger	Étranger + Français par acquisition	Étranger + Français de naissance	Français par acquisition + Français par acquisition	Français par acquisition + Français de naissance	Français de naissance + Français de naissance	
Couples pacsés	1	0	2	0	1	96	100
Couples mariés	5	2	8	2	5	78	100
Autres couples cohabitants	2	0	4	0	2	92	100
Ensemble	3	1	6	1	3	86	100

Lecture : au 1^{er} janvier 2009, 1 % des couples pacsés sont formés de deux étrangers.

Champ : France métropolitaine, couples cohabitants dont les deux conjoints sont âgés de 18 à 39 ans, en ménage ordinaire.

Source : Insee, ERFS 2008.

au préalable de plus de deux ans de vie commune. Les conditions sont les mêmes que pour les couples en union libre.

Pacsés entre Français

Les couples de personnes de nationalités différentes sont rares parmi les pacsés cohabitants (*tableau 2*). Au 1^{er} janvier 2009, 96 % des couples pacsés sont des couples de Français de naissance, contre 78 % pour les couples mariés et 92 % pour ceux en union libre. Le Pacs permet de justifier d'une vie commune, d'une attache en France et contribue ainsi, par exemple, à l'obtention d'un titre de séjour. Mais il ne donne pas au conjoint d'un Français le droit de demander la nationalité française. En termes de nationalité, les couples mixtes sont ainsi cinq fois plus fréquents parmi les couples mariés (10 %) que parmi les

couples pacsés (2 %). Les couples pacsés unissant un Français de naissance et un Français par acquisition sont quasi inexistantes.

Des partenariats enregistrés existent dans beaucoup de pays d'Europe (*encadré*), mais ils restent peu courants à l'échelle mondiale : en 2009, ils n'existent pas en Asie et en Afrique, mis à part en Afrique du Sud. Depuis 2009 en France, les étrangers qui ont signé un pacte à l'étranger peuvent le faire enregistrer comme Pacs après validation du contrat. La proportion d'étrangers parmi les pacsés pourrait ainsi augmenter à l'avenir.

Les pacsés sont plus souvent cadres et diplômés du supérieur

Les pacsés sont plus fréquemment cadres ou professions intermédiaires. Début 2009, un quart des pacsés entre 18 et 39 ans sont cadres (26 %), contre 15 % des personnes mariées du même âge (*graphique 4*). À âge et nombre d'enfants équivalents, un cadre a deux fois et demi plus de chances d'être pacsé qu'une personne qui n'est pas cadre. La part des ouvriers ou des artisans est beaucoup plus faible parmi les pacsés que parmi les mariés et les divorcés.

Ces écarts entre catégories sociales se retrouvent au niveau des diplômes : entre 18 et 39 ans, trois personnes pacsées sur cinq sont diplômées du supérieur. À âge et nombre d'enfants équivalents, un diplômé du supérieur a cinq fois plus de chances d'être pacsé qu'une personne sans diplôme.

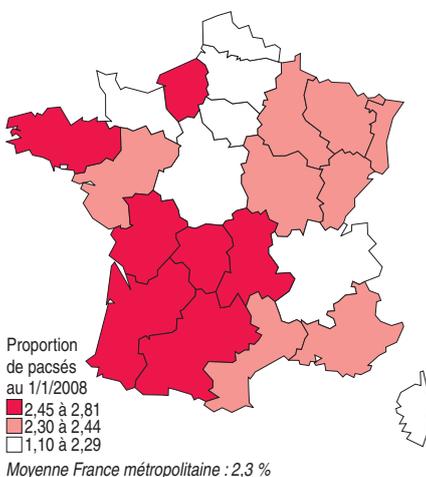
Avec un niveau d'études supérieur en moyenne aux personnes mariées ou en union libre, le niveau de vie (*définitions*) des pacsés est plus élevé que celui des mariés ou des concubins, quel que soit

leur âge : le niveau de vie médian des pacsés de 18 à 39 ans est de 24 000 euros par an, alors que celui des mariés atteint 20 000 euros et celui des concubins 19 000 euros. Au sein des couples pacsés de sexes différents, les revenus d'activité des conjoints sont plus homogènes que pour les couples mariés ou les couples en union libre. En effet, l'homogamie sociale, c'est-à-dire la formation des couples au sein du même groupe social, est beaucoup plus présente chez les pacsés que chez les mariés. 16 % des partenaires d'un Pacs sont issus de la même catégorie sociale, contre 11 % parmi les couples mariés.

Les habitants du Sud-Ouest plus fréquemment pacsés

C'est dans le Sud-Ouest que la proportion de pacsés est la plus forte. Au 1^{er} janvier 2008, 2,8 % des habitants de Midi-Pyrénées de 18 à 39 ans sont pacsés, contre 2,3 % en moyenne en France métropolitaine (*carte*). Viennent ensuite l'Auvergne et le Limousin, puis la Bretagne et l'Aquitaine (entre 2,5 % et 2,7 % des personnes de 18 à 39 ans). Les régions où les personnes de 18 à 39 ans sont le moins souvent pacsées sont la Corse (1,1 % des personnes de 18 à 39 ans au 1^{er} janvier 2008), la Picardie (2,0 %) et l'Île-de-France (2,1 %). La Corse mise à part, les disparités régionales sont donc minimes. Ces très faibles différences entre régions font que les écarts de formation et de qualification sont très peu corrélés avec la répartition régionale des pacsés sur le territoire : c'est en effet en Île-de-France et en Rhône-Alpes que la part des diplômés du supérieur est la plus élevée, deux régions où la proportion de

Les 18-39 ans résidant dans le Sud-Ouest sont plus souvent pacsés



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires, personnes de 18 à 39 ans.

Sources : Insee, Exhaustif fiscal 2007, Enquête annuelle de recensement 2008.

Les pactes et partenariats de vie commune en Europe

Des partenariats accessibles aux personnes de même sexe existent dans 14 des 27 pays de l'Union Européenne en 2010. Ces partenariats sont cependant très différents d'un pays à l'autre.

Cinq pays ont adopté le mariage homosexuel : les Pays-Bas (en 2001), la Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009) et le Portugal (2010). Dans ces pays, un couple marié et de même sexe bénéficie des mêmes droits qu'un couple marié et dont les conjoints sont de sexes différents. Ces couples ont la possibilité d'adopter.

Neuf pays, dont la France, ont mis en œuvre un partenariat enregistré (*tableau*). Certains concernent tous les couples, comme le Pacs en France, mais la plupart sont restreints aux couples homosexuels. Les droits (notamment parentaux) liés à ces pactes diffèrent fortement d'un pays à l'autre : au Royaume-Uni, les droits sont similaires à ceux du mariage ; en revanche, en Slovénie, très peu de droits sont accordés aux signataires du partenariat.

Les différents types de partenariats en Europe

Partenariat sans mariage	Date d'entrée en vigueur	Population concernée
Danemark	1989	couples de même sexe
France	1999	tous les couples
Allemagne	2001	couples de même sexe
Finlande	2002	couples de même sexe
Luxembourg	2004	tous les couples
Royaume-Uni	2005	couples de même sexe
République tchèque	2006	couples de même sexe
Slovénie	2006	couples de même sexe
Hongrie	2009	couples de même sexe

pacées est inférieure à la moyenne nationale. Ni la proportion d'étrangers, ni celle des personnes mariées ou en couple n'expliquent par ailleurs la répartition régionale de la proportion de pacés.

Sources

L'enquête **Revenus fiscaux et sociaux** s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif des ménages de France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee. Les personnes enquêtées vivent en France métropolitaine et appartiennent à des ménages ordinaires (*définitions*). Le déclarant précise la situation du foyer fiscal dans sa déclaration, où figure la modalité « pacé ». La date de l'union n'est disponible que pour les unions célébrées dans l'année.

Les caractéristiques sociodémographiques sont issues des réponses à l'**enquête Emploi**. L'enquête la plus récente disponible est celle relative aux revenus de 2008 et fournit donc un nombre de pacés au 1^{er} janvier 2009. L'estimation au 1^{er} janvier 2010 est obtenue en y ajoutant les Pacs conclus en 2009 (les données provenant du ministère en charge de la Justice) et en retranchant une estimation faite par l'Insee des Pacs dissous en 2009. Avant 2008, tous les Pacs dissous n'ont pas été enregistrés dans les statistiques si bien que le nombre de pacés ne peut pas se déduire de la seule observation des flux de Pacs conclus et dissous depuis leur création. Le champ est dans la plupart des cas restreint aux personnes âgées de 18 à 39 ans. On ne peut se pacser qu'à partir de 18 ans. De plus, le Pacs existant depuis 1999, et dans l'optique de comparer les

pacés aux personnes mariées, les 40 ans et plus ont été écartés de l'analyse.

Définitions

Dans cette étude, **une personne célibataire** n'est ni mariée, ni pacée, ni divorcée. Elle peut vivre en couple, on parle alors de concubinage ou d'union libre, et avoir des enfants.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un ménage. Le revenu disponible comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEL, ...), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. **Le niveau de vie médian** divise la population en deux groupes de taille égale : l'un composé de personnes qui ont un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian, l'autre inférieur.

Un ménage (ou ménage ordinaire) désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Dans le cadre des comparaisons des caractéristiques des deux membres d'un couple, les couples non-cohabitants (qui n'habitent pas dans le même logement) n'ont pas pu être étudiés.

Bibliographie

- Carrasco V., « Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise », *Infostat Justice* n° 97, octobre 2007.
- Davie E., « Estimation du nombre annuel des individus pacés en France métropolitaine », *Document de travail*, Insee, à paraître.
- Rault W., « L'invention du PACS - Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union », Presses de sciences Po, 2009.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : Mireille Brunet
Impression : Jouve
Code Sage IP111336
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES